

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N°2014-64

OBJET : Charte d'utilisation du réseau informatique.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la charte d'utilisation du réseau informatique.

Fait à Tours, le 4 novembre 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT